

SIVU les Alouettes

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 23 MAI 2018

Nombre de conseillers en exercice	8
Nombre de conseillers présents	8
Vote par procuration	0
Nombre de conseillers votant	8

Le vingt-trois mai deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique LES ALOUETTES, légalement convoqué le 17 mai s'est réuni en mairie de SAINT JOSEPH, sous la présidence de Monsieur Guy PIEGAY, Président.

Titulaires :

MM. Guy PIEGAY, Marc ROSIER, Claude CHIRAT, Christian FAYOLLE, Alain GONZALEZ, Pierre GOUTAGNIEUX, Daniel BLONDEAU.

Titulaires et suppléants absents excusés :

M. Frédéric FONT, Mme Christelle BARLET, Mme Isabelle TORNATORE.

Suppléants :

Mme Annick ROATTINO

Présents sans voix délibérative :**Secrétaire de Séance :**

M. Alain GONZALEZ

01- approbation du compte rendu 27 février 2018

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

02- Approbation du compte de gestion 2017

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au conseil syndical de se prononcer sur le compte de gestion établi par M. le trésorier principal sur la réalisation budgétaire 2017 du SIVU les Alouettes. Il est rappelé que le compte de gestion, établi par le comptable est le reflet du compte administratif établi par l'ordonnateur.

Les vérifications ont été faites de part et d'autres : les deux documents correspondent pour l'année 2017.

SIVU Les Alouettes siège social : mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 1 route de la Tour 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE - sivulesalouettes@saintmartinlaplaine.fr

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité,
Après s'être fait présenter le budget principal du SIVU pour l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir vérifié la concordance du compte de gestion avec le compte administratif de l'exercice 2017,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les deux sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part,
- approuve le compte de gestion 2017 du SIVU les Alouettes.

03- compte administratif 2017

Rapporteur : Marc ROSIER

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
A la clôture de l'exercice budgétaires, au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif s'établit pour 2017 de la manière suivante :

SIVU LES ALOUETTES		
fonctionnement		
	dépenses	recettes
résultats reportés de 2016	2 074,33	
opérations de l'exercice 2017	28 614,14	54 036,00
résultat cumulé de l'exercice 2017		23 347,53
investissement		
résultats reportés de 2016		431 064,32
opérations de l'exercice 2017	208 980,62	72 765,52
résultat cumulé de l'exercice 2017		294 849,22
résultats de clôture 2017		318 196,75

04- affectation des résultats

Rapporteur : M. le Président

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

La règle d'affectation : si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (1068), le reliquat peut être affecté en investissement ou reporté en recettes en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- affecte comme suit les résultats 2017 du budget du SIVU

SIVU LES ALOUETTES		
	article	montant
résultat de la section de fonctionnement		23 347,53
affectation du résultat	1068	294 849,22
	c002	23 347,53

05- décision budgétaire modificative

Rapporteur : M. Marc ROSIER

Il a été prévu lors du vote du budget 2018 la somme de 4 862.86 € en dépenses imprévues de fonctionnement. Ce compte ne pouvant excéder 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 1959.37 euros, (26 125 * 7.5%), il est proposé de transférer les crédits excédentaires sur le compte dévolus aux dépenses d'électricité (60612) crédité initialement de 2400 euros.

décision budgétaire modificative			
section de fonctionnement			
dépenses		recettes	
compte	montant	compte	montant
*60612 électricité	1 959,37		
022 dépenses imprévues	-1 959,37		
total	0,00		0,00

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité,

- Arrête la décision budgétaire modificative telle qu'exposée par le Président.

06- questions diverses

1. Travaux vestiaires

En fin de semaine, les réservations seront terminées, les travaux de second œuvre pourront débuter. Après discussion, il a été convenu de placer la rampe d'accessibilité côté nord, le long du muret avec un palier tous les 10 mètres. La livraison est prévu pour juillet 2018. Il sera nécessaire de prévoir également des étagère dans le local de rangement du matériel et un organigramme de distribution des clés. De même il sera installés des sèche mains.

2. Subventions

La fédération française de football a fait savoir qu'une subvention pourrait être attribuée au SIVU pour les vestiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Le Président
Guy PIEGAY

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE, le 23 mai 2018
Affiché publié le 29 mai 2018
Transmis au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.